Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

REMPLACEMENT 2023
Métropole - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 PROJET

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 210 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 15 pages

SUJET

L'opération Grand Site des gorges du Verdon : des solutions à la sur-fréquentation ?

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Gorges du Verdon porte depuis plusieurs années un important projet d'aménagement sur les sites du Point Sublime et du Couloir Samson (commune de Rougon). Ce projet est une opération préalable à l'obtention du label Grand site de France des Gorges du Verdon, il est financé par le programme Espace Valléen **« Voir le Verdon en grand ! »**. L'objectif est de proposer sur le site un accueil de qualité tout en préservant les milieux naturels et en gérant les flux.

Les travaux ont débuté en 2020. Sur le site du Couloir Samson, le projet prévoyait la création d'un parking destiné au grand public et aux professionnels des activités de plein air, ainsi que la fermeture de la route départementale en aval durant la saison estivale. À la suite de nombreuses discussions, cette gestion initialement prévue pour le site est remise en cause.

À partir des documents annexés et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

PARTIE 1 (8 points)

QUESTION 1 : Présenter les contextes écologique, social, économique et juridique du territoire concerné par l'opération Grand Site.

QUESTION 2 : Identifier et classer les acteurs intervenant sur ce territoire selon leur statut.

QUESTION 3 : Repérer et justifier les enjeux de ce territoire.

PARTIE 2 (4 points)

Le projet d'aménagement du site du Couloir Samson sur la commune de Rougon a entraîné des réactions très diverses.

QUESTION 4 : Identifier deux conflits d'acteurs dans ce projet.

QUESTION 5 : Proposer une démarche de dialogue territorial avec des outils concrets permettant de résoudre les conflits identifiés.

PARTIE 3 (8 points)

Site majeur des Gorges du Verdon, le Couloir Samson connaît en saison touristique une fréquentation particulièrement importante. Il est en effet un point de découverte essentiel des Gorges.

Technicien(ne) environnement au sein du PNR du Verdon, vous participez à la mise en place d'une démarche d'animation et d'accueil sur le site du Couloir Samson.

QUESTION 6 : Détailler les différentes étapes de la mise en œuvre d'un programme pour l'accueil et l'animation du site du Couloir Samson.

QUESTION 7 : Présenter les critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs de ce projet.

Liste des documents

DOCUMENT 1 : Cartes de localisation

Sources : APE Vial L. Canepa7D/3 (consulté sur www. http://lacalinade.fr), https://www.chamina-voyages.com

DOCUMENT 2 : Coupe des Gorges du Verdon

Source : Livret de sensibilisation - Randonnée aquatique - Gorges du Verdon https://fne04.fr/wp-content/uploads/2016/07/fne_04_livret_randoaqua2016.pdf

DOCUMENT 3 : Le projet Grand site dans le PNR des Gorges du Verdon

Source : Projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau vive – Septembre 2018 – Parc Naturel Régional du Verdon, modifié pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 4 : Fréquentation estivale de la rivière

Source : Pochette pédagogique Gorges du Verdon, https://www.parcduverdon.fr

DOCUMENT 5 : Une activité touristique non adaptée aux sites

Document élaboré pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 6 : Site Natura 2000, Grand canyon du Verdon, Plateau de la Palud

Source : http://alpes-de-haute-provence.n2000.fr (modifié pour les besoins de l'épreuve)

DOCUMENT 7 : Alpes-de-Haute-Provence : les aménagements du Parc du Verdon ne font pas l'unanimité

Source : www.laprovence.com - 19 août 2021 - Thibault Barle

DOCUMENT 8 : Grand site ?

Source : Le Parc impulse - Vers une opération Grand Site de France ? Jean Carmille & Gwénaël Saby, Parc naturel régional du Verdon, Opération Grand Site des Gorges du Verdon, 2020.

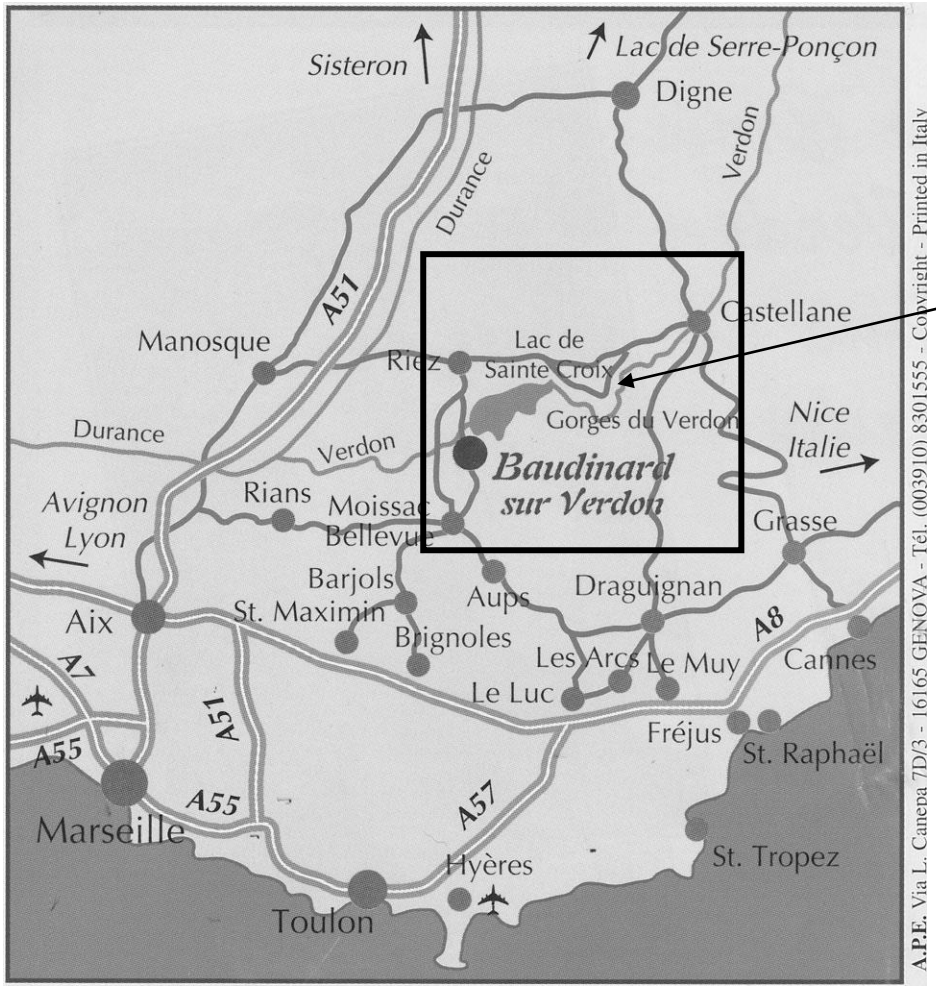
DOCUMENT 9 : Espace valléen : Voir le Verdon en grand !

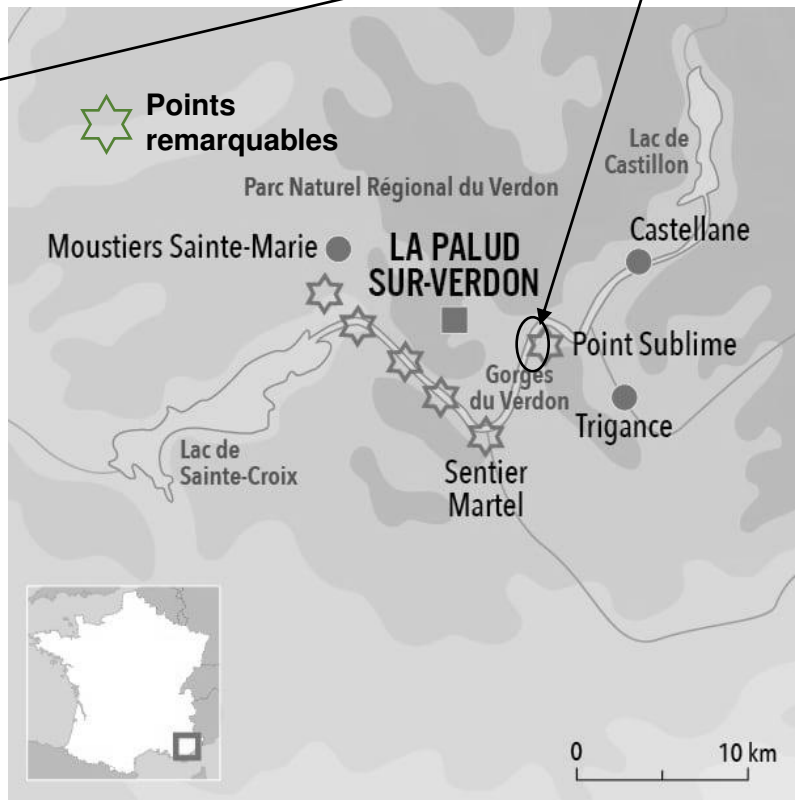
Source : Document de synthèse de la stratégie de l'espace valléen : Voir le Verdon en grand ! Programme espace valléen 2015-2020, Parc naturel régional du Verdon (extraits) - https://www.parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2016_synth_espacevalleen_12p.pdf

DOCUMENT 1

Cartes de localisation

Sources : APE Vial L. Canepa7D/3, https://www.chamina-voyages.com



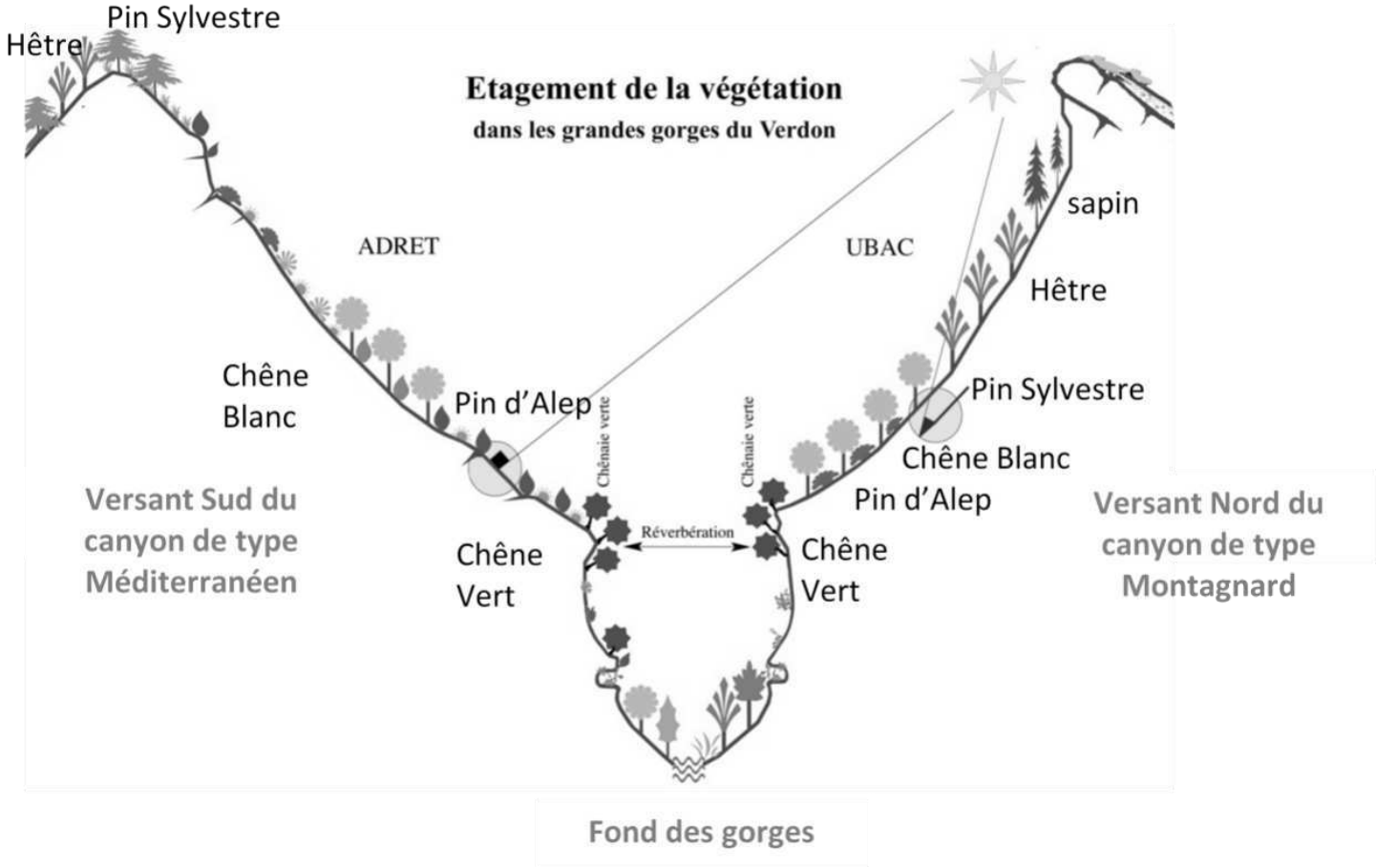


DOCUMENT 2

Coupe des Gorges du Verdon

Source : Livret de sensibilisation - Randonnée aquatique - Gorges du Verdon
https://fne04.fr/wp-content/uploads/2016/07/fne_04_livret_randoaqua2016.pdf

Les Gorges du Verdon, plus grand canyon d'Europe, sont situées dans les Alpes de Haute-Provence. Elles résultent d'une longue érosion des plateaux calcaires de Provence. Leur profondeur exceptionnelle (jusqu'à 700 m) et leur situation géographique à la rencontre des climats alpins et méditerranéens ont favorisé une richesse de la faune et de la flore et des panoramas d'exception. Ces caractéristiques font des Gorges du Verdon un site très prisé pour les activités de plein air.



DOCUMENT 3

Le projet Grand site dans le PNR des Gorges du Verdon

Source : Projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau vive – Septembre 2018 – Parc Naturel Régional du Verdon

(Document modifié pour les besoins de l'examen)

1/ Les Gorges du Verdon, Grand Site de France en projet

Les Gorges du Verdon sont engagées depuis plus de 15 ans dans un projet ambitieux de préservation et de mise en valeur d'accueil : l'Opération Grand Site.

Il a été formalisé début 2009 et a été validé par l'ensemble des partenaires : État, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, communes d'Aiguines, Castellane, Comps-sur-Artuby, Moustiers-Sainte-Marie, La Palud-sur-Verdon, Rougon, Trigance et le Parc naturel régional du Verdon.

Proposée par le Ministère en charge de l'écologie, une Opération Grand Site permet d'initier localement une démarche de gestion des sites classés majeurs.

La démarche est proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Un Grand Site est donc un territoire remarquable, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative, qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait, et la cohérence paysagère.

Les objectifs poursuivis par une opération grand site sont :

- restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite dans le respect du site,
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Elles sont concernées par 2 sites Natura 2000 au titre des directives oiseaux et habitats et par un Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope (AIPPB) pour l'Apron du Rhône, espèce en danger d'extinction. Les activités de randonnée aquatique sont encadrées par un arrêté préfectoral. Les Gorges du Verdon font l'objet d'une fréquentation annuelle estimée à 700 000 visiteurs et possèdent une renommée internationale.

DOCUMENT 3 (suite)

Face aux problèmes de gestion engendrés par cette fréquentation, les collectivités et l'État ont souhaité mettre en place une démarche d'Opération Grand Site (OGS), animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002.

Un projet global de l'Opération Grand Site a été formalisé début 2009. Il comprend plusieurs opérations d'aménagements de sites et de gestion ayant pour but d'améliorer l'accueil des visiteurs, tout en limitant l'impact sur les sites, mais aussi d'améliorer les retombées économiques pour le territoire. Ce projet se fait en cohérence avec la Charte du Parc naturel régional et notamment avec son volet touristique.

Depuis quelques années, le projet Grand Site des Gorges du Verdon a été relancé sous l'impulsion du Parc du Verdon, qui a mis en place une organisation spécifique (Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés) et trouvé des moyens conséquents (via le programme Espace Valléen) pour sa réussite.

Cette nouvelle dynamique s'est traduite par la volonté de réaliser plusieurs opérations importantes et par la sollicitation du label Grand Site de France en 2021. Parmi ces opérations importantes, figure le projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau-vive. Il a été et sera un des éléments phare de la future candidature des Gorges du Verdon au label Grand Site de France.

2/ Des financements nombreux

Le projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau-vive est financé en deux phases (phase 1 – études jusqu'au permis d'aménager et phase 2 – travaux) grâce au programme Espace valléen 2015-2020 « Voir le Verdon en Grand ! » porté par le Parc du Verdon. Les programmes Espaces valléens émanent des politiques régionales de la montagne et de la politique interrégionale européenne (Schéma interrégional du massif des Alpes).

DOCUMENT 3 (suite et fin)

C'est la Régie d'aménagement et de gestion du Parc du Verdon qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement des sites d'embarquements / débarquements pour les activités d'eau-vive. Cette structure est dédiée à l'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés de l'ensemble du territoire du Parc du Verdon. C'est une régie à simple autonomie financière, adossée au Parc du Verdon. Elle bénéficie d'une gouvernance spécifique (un conseil d'exploitation) en charge de la définition et du suivi des projets portés ou accompagnés. Cet organe regroupe l'ensemble des partenaires des projets mis en place : État, région, départements, Parc du Verdon et représentants des communes concernées. D'autres partenaires peuvent être associés à titre consultatif (professionnels du tourisme, les organisations en charge de la protection des espaces naturels, entreprises exploitant la ressource que constitue le Verdon…).

La Régie porte les études préalables et complémentaires, a rédigé le présent programme et organise la concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués.

DOCUMENT 4

Fréquentation estivale de la rivière

Source : Pochette pédagogique Gorges du Verdon, https://www.parcduverdon.fr

DOCUMENT 5

Une activité touristique non adaptée aux sites

(Document élaboré pour les besoins de l'épreuve)

Depuis les années 2000 et le lancement de l'Opération Grand Site, le diagnostic relatif au Couloir Samson a été partagé autour des constats suivants :

- site de concentration de très nombreuses activités : sentier de randonnée Blanc Martel, débarquement des activités d'eau vive, randonnées aquatiques, pêcheurs, grimpeurs…

- complexité liée aux nombreux acteurs présents et aux réglementations,

- absence de séparation des espaces entre activités professionnelles et touristes de passage pour la baignade et le pique-nique, ce qui peut créer des conflits d'usage importants,

- saturation de la route départementale donnant accès au site entraînant des situations dangereuses, des stationnements anarchiques, une perte d'espace pour le piéton,

- absence ou organisation non adaptée des services de base (toilettes, signalétique, bancs) et espaces de détente, lieux de change…

- présence de mises à l'eau non fonctionnelles, dangereuses, non déclarées administrativement et/ou ne respectant pas la réglementation liée à la loi sur l'eau,

- absence de signalisation et d'information sur la localisation des sites.

DOCUMENT 6

Site Natura 2000, Grand canyon du Verdon, Plateau de la Palud

Source : http://alpes-de-haute-provence.n2000.fr (modifié pour les besoins de l'épreuve)

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

On retrouve comme principaux habitats :

- Landes, Broussailles, Maquis et Garrigues.
- Pelouses sèches, Steppes.
- Rochers intérieurs, Éboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente.
- Forêts caducifoliées.
- Forêts de résineux.
- Forêts sempervirentes non résineuses.
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières.

Les espèces d'intérêt communautaire du site du grand canyon du Verdon Plateau de la Palud :

- Murin de Capaccini
- Murin de Bechstein
- Barbastelle d'Europe
- Loup gris
- Lynx boréal
- Vipère d'Orsini – potentielle
- Apron du Rhône
- Blageon
- Chabot
- Toxostome – potentiel
- Barbeau méridional - potentiel
- Écrevisse à pieds blancs
- Doradille de Jahandiez
- Ancolie de Bertoloni
- Lucane cerf-volant
- Grand Capricorne
- Osmoderme
- Rosalie des Alpes
- Taupin violacé - potentiel
- Damier provençal
- Écaille chinée
- Laineuse du Prunellier
- Petit Rhinolophe
- Grand Rhinolophe
- Minioptère de Schreibers
- Murin à oreilles échancrées
- Petit Murin
- Grand Murin

DOCUMENT 6 (suite et fin)

Les enjeux et vulnérabilités

La préservation des forêts matures profitera à l'ensemble des coléoptères et des chauves-souris forestières. Sur la hêtraie d'Aiguines, elle permettra également la préservation de cet habitat d'intérêt communautaire en bon état.

La préservation de l'ouverture des milieux ouverts et semi-ouverts et de leur mosaïque profitera aux papillons et au maintien d'habitats d'intérêt communautaire comme les pelouses calcaires, les landes (notamment landes à Genêt de Villars) et les matorrals à genévriers.

La préservation des falaises profitera aux habitats d'intérêt communautaire en falaise et aux plantes endémiques rupestres, notamment la Doradille de Jahandiez.

La préservation de la qualité des cours d'eau permettra le maintien ou le développement d'espèces de poissons (notamment l'Apron du Rhône, espèce en voie critique d'extinction).

DOCUMENT 7

Alpes-de-Haute-Provence : les aménagements du Parc du Verdon ne font pas l'unanimité

Source : www.laprovence.com - 19 août 2021 - Thibault Barle

Plus bas, sur la route qui mène jusqu'au Couloir Samson, c'est une autre bataille qui se mène. Elle oppose le Parc aux professionnels du sport d'eaux vives. Avec ce second parking, le Parc avait pour projet de barrer la route qui mène au bord de l'eau dès le 1er août et d'acheminer touristes et clients des guides de rivières par navette. Selon William Michel, président du Syndicat des professionnels des activités de pleine nature du Verdon, cette option aurait forcément fait perdre en chiffre d'affaires au secteur. « On a calculé, ça aurait aussi entraîné la suppression de 70 emplois saisonniers sur Castellane et La Palud », estime-t-il. Face aux contestations, ce choix de barrer la route a été abandonné. Et le parking qui a ouvert ses portes est bien souvent plein. Chacun voit ça à sa façon. « Il est totalement sous-dimensionné », lance William Michel. « Il marche bien », analyse Suzanne Gioanni (directrice du PNR). La preuve en tout cas d'un manque de communication. « On n'a jamais été consulté. On nous a juste tout mis sous le nez en novembre », explique William Michel.

Une solution définitive à la rentrée.

Au bord de la route qui mène jusqu'aux berges du Verdon, des engins sont venus en hâte pendant la nuit du 31 juillet au 1er août pour construire des talus au bord de la route. Même avec ce bras de fer perdu face aux guides d'eaux vives, le but est toujours le même : faire reculer les voitures. Pas question donc que des places subsistent si le parking a ouvert ses portes. « Ça aurait eu l'effet inverse de ce qu'on veut », raconte Suzanne Gioanni.

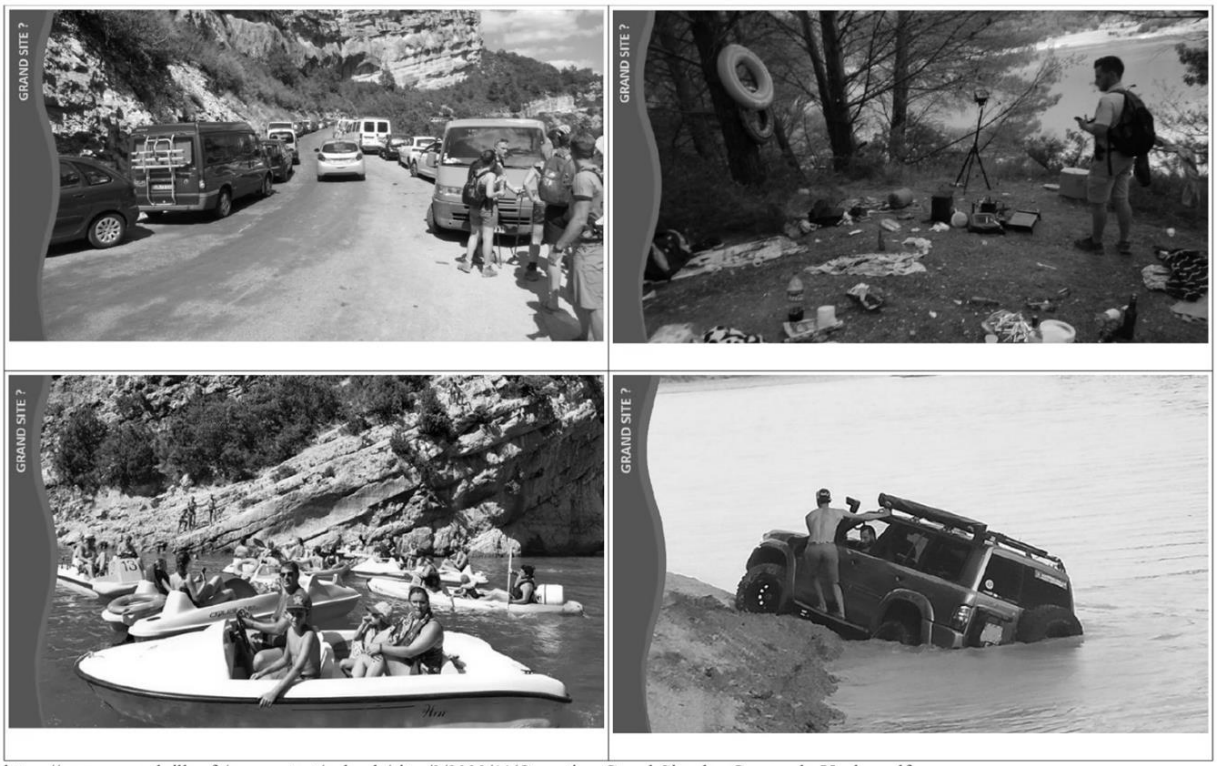
Mais tout ça n'est que temporaire. À la rentrée, le Parc et les professionnels des sports d'eaux vives devront se remettre autour d'une table et essayer de trouver une solution définitive.

La sur-fréquentation des Gorges du Verdon donne forcément davantage de travail aux équipes de gendarmerie de Castellane. Elles multiplient les contrôles et les actions de prévention sur les sites touristiques. Côté sécurité, aucune nouvelle problématique n'a été relevée sur les aménagements de Rougon. Le trafic se serait même fluidifié aux abords du Point Sublime. « Au niveau du Couloir Samson c'est un peu plus compliqué », estime le commandant Laurent Pons à la tête de la Compagnie de gendarmerie de Castellane. Le parking sauvage reste la norme, en dehors du nouveau parking, et les panneaux qui signalisent l'interdiction de stationner et de s'arrêter ont été tronçonnés, occasionnant l'ouverture d'une enquête. « À la saison estivale nous dressons jusqu'à 1 500 PV », révèle le commandant.

DOCUMENT 8

Grand site ?

Source : Le Parc impulse - Vers une opération Grand Site de France ?
Jean Carmille & Gwénaël Saby, Parc naturel régional du Verdon,
Opération Grand Site des Gorges du Verdon, 2020



https://www.parc-alpilles.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/11/Operation-Grand-Site-des-Gorges-du-Verdon.pdf

DOCUMENT 9

Espace valléen : voir le Verdon en grand !

Source : Document de synthèse de la stratégie de l'Espace valléen : Voir le Verdon en grand ! Programme Espace valléen 2015-2020, Parc naturel régional du Verdon (extraits) - https://www.parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2016_synth_espacevalleen_12p.pdf

AXE 1 : ORGANISER L'ACCÈS DES VISITEURS ET LA NOTORIÉTÉ DES SITES ATTRACTIFS

Objectif de l'axe 1 : obtenir le label Grand site de France pour les Gorges du Verdon !

- Aménager, gérer les « spots » de fréquentation des milieux naturels
- Interpréter, donner à comprendre le Verdon et le Grand site des Gorges
- Accueillir et animer dans le Grand site des Gorges
- Accueillir la mobilité touristique « dans » et « vers » les sites fréquentés

C'est le cœur de la stratégie de l'espace valléen du Parc du Verdon. Lors des enquêtes préalables à l'été 2015, les acteurs ont clairement exprimé leur constat : « *Pas de tourisme durable dans le Verdon si la problématique des sites naturels fréquentés n'est pas réglée. Sinon les efforts en matière d'écotourisme seront vains* ».

Il concentre l'essentiel des investissements avec une maquette prévisionnelle de 60 % des crédits POIA-CIMA consacrés à l'horizon des cinq années du programme espace valléen.

RÉSULTATS ATTENDUS EN 2020

- Des espaces naturels et lieux d'accueil du Grand site aménagés
- La part du véhicule individuel réduite
- La découverte du Grand site animée

Pour obtenir le label Grand site de France

GRAND SITE DE FRANCE

8 opérations / coût total prévisionnel : 2 213 335 €



Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.